

---

# SOCIÉTÉ VESTCOR

---



- 2 | NOTRE ORGANISATION
- 3 | MESSAGE DES COPRÉSIDENTS
- 5 | GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ
- 8 | ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ VESTCOR
- 8 | RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT  
ANNUEL  
AUX  
MEMBRES  
2017

# NOTRE ORGANISATION

La Société Vestcor a été constituée en vertu de la Loi sur Vestcor, laquelle a été promulguée le 8 juillet 2016. Elle a pour mandat d'offrir, par l'intermédiaire de ses filiales en propriété exclusive, soit la Société de gestion des placements Vestcor (SGPV) et la Société des services de retraite Vestcor (SSRV), une plateforme intégrée et rentable de services de gestion des placements et d'administration de régimes de retraite et d'avantages sociaux à nombre d'entités du secteur public.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

### **Marilyn Quinn**

Coprésidente siégante

### **Marcel Larocque**

Coprésident

### **Susie Proulx-Daigle**

Administratrice

### **Robert Fitzpatrick**

Administrateur

### **Michael Springer**

Administrateur

### **Reno Thériault**

Administrateur

### **Leonard Lee-White**

Administrateur

### **Mark Gaudet**

Administrateur

## DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

---

### **John A. Sinclair**

Président et chef de la direction

### **Jan Imeson, CPA, CA**

Chef des finances

### **Misha Nowicki**

Secrétaire de la société

## COORDONNÉES

---

### **Groupe Vestcor**

440, rue King

Bureau 680, tour York

Fredericton (N.-B.) E3B 5H8

Téléphone : 506-444-5800

Télécopieur : 506-444-5025

Site Web : [www.vestcor.org](http://www.vestcor.org)

# MESSAGE DES COPRÉSIDENTS

Nous sommes heureux de vous présenter le premier rapport annuel couvrant une année complète d'activité de la Société Vestcor, chapeautant ses deux filiales, la Société des services de retraite Vestcor (SSRV) et la Société de gestion des placements Vestcor (SGPV), collectivement appelées les sociétés opérationnelles de Vestcor. Le présent rapport annuel contient les états financiers non consolidés vérifiés de la Société Vestcor, en sa qualité d'actionnaire des sociétés opérationnelles de Vestcor. La SSRV et la SGPV ont produit des rapports annuels distincts visant leurs activités combinées, qui sont accessibles dans leur site Web, à l'adresse [www.vestcor.org](http://www.vestcor.org).

La Société Vestcor est régie par un conseil d'administration dont les membres sont nommés à parité par ses membres, le Régime de retraite des services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB) et le Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB). La SSRV et la SGPV sont régies par un conseil d'administration commun et indépendant nommé par la société Vestcor. Les administrateurs ont été sélectionnés et nommés par un comité spécial de mise en candidature qui a eu recours aux services d'un conseiller en recrutement indépendant afin de respecter une matrice de compétences précise.



## RÉCENTES ACTIVITÉS

Comme l'indique le rapport annuel de l'an dernier, la Société Vestcor s'est principalement concentrée en 2017 sur le regroupement des activités de la SSRV et de la SGPV, pour donner naissance à une société des services de retraite pleinement intégrée comme il était envisagé au départ dans la *Loi sur Vestcor*. Nous sommes ravis d'annoncer que la SGPV et la SSRV ont effectué une transition rapide et ont maintenant achevé leur intégration en fusionnant en une entité unique, Vestcor Inc., le 1er janvier 2018. Voilà un jalon très important, qui prépare le terrain en vue d'autres améliorations dans la prestation des services.

Le conseil d'administration de la Société Vestcor s'est réuni à deux reprises en 2017, et une description des décisions prises à ces réunions est fournie à la section

*Gouvernance générale* ci-après, sous *Décisions du conseil*.

La Société Vestcor a engagé des coûts associés au fonctionnement de son conseil d'administration (voir la page 9), ainsi que pour la transition définitive de Vestcor, pour une somme de 74 000 \$; elle a en parallèle vu aux aspects juridiques en vue d'organiser Vestcor et assumé les coûts du transfert de l'infrastructure de technologies de l'information de la SSRV vers l'équipement hébergé par la SGPV, réalisé en avril 2017. Notons également que les coûts de création de l'entité Vestcor ont été assumés entièrement par les membres de Vestcor, c'est-à-dire le RRSPNB et le RPENB, et non par des clients des sociétés opérationnelles.

## APPRÉCIATION DES LOYAUX SERVICES

Au nom du conseil, nous remercions et félicitons le personnel et les équipes de gestion respectives de la SSRV et de la SGPV qui ont réussi l'intégration, ainsi que de leur diligence et leur travail soutenus pour répondre aux besoins des clients. Grâce à ces réalisations, nombre d'autres fonds du secteur public s'adressent à Vestcor pour explorer des partenariats stratégiques. Nous nous réjouissons à l'idée de voir Vestcor étendre ses activités dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes.



Nous sommes convaincus que le présent rapport annuel aux membres vous offrira un regard exhaustif sur nos activités en tant qu'actionnaire de Vestcor durant l'année 2017.

Cordialement,

**Marilyn Quinn**, coprésidente siégante

**Marcel Larocque**, coprésident

Le 13 juin 2018  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)



# GOVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

En vertu de la *Loi sur Vestcor*, la Société Vestcor (ou « Vestcor ») est constituée en tant que société sans capital-actions à but non lucratif qui appartient à ses membres, actuellement le RRSPNB et le RPENB (les « membres fondateurs »). Elle est exploitée de manière commerciale selon des pratiques commerciales saines. De plus, la *Loi* exige qu'un membre de Vestcor soit aussi le client d'au moins une des sociétés opérationnelles du Groupe Vestcor.

La *Loi* prévoit que le conseil d'administration de Vestcor doit compter un minimum de huit administrateurs, dont quatre sont nommés par le RRSPNB et quatre par le RPENB. La composition du conseil pourrait être augmentée de quatre sièges à l'occasion où un nouveau membre est admis. Chaque administrateur est nommé pour un mandat de trois ans et peut être reconduit dans ses fonctions à la discrétion du membre qui le nomme. Le conseil élira deux administrateurs à titre de coprésidents, qui président le conseil en alternance tous les douze mois.

La *Loi sur Vestcor* est accessible ici :

<http://www.gnb.ca/legis/bill/FILE/58/2/Bill-38-f.htm>

Une entente entre membres signée par le RRSPNB et le RPENB décrit en détail le processus de prise de décision à suivre concernant la surveillance de Vestcor.

La *Loi* et l'entente entre membres exigent l'approbation par les membres de l'admission de tout nouveau membre, toute fusion, restructuration ou dissolution des sociétés du Groupe Vestcor, toute modification aux règlements administratifs du Groupe Vestcor et tout nomination ou renvoi du vérificateur externe indépendant.

Le conseil d'administration de Vestcor a pour mandat selon la *Loi* et l'entente entre membres :

- d'approuver les règlements administratifs et toutes modifications à ces derniers pour chacune des sociétés dans le Groupe Vestcor;
- d'approuver la rémunération et la politique sur les frais de déplacement des administrateurs des sociétés du Groupe Vestcor;
- de nommer un conseil d'administration pour chacune des sociétés opérationnelles de Vestcor;
- d'approuver les budgets annuels de fonctionnement et de dépenses en capital de chacune des sociétés opérationnelles de Vestcor;
- de produire un rapport annuel rendant compte des activités de Société Vestcor auprès de ses membres.

## PRÉSENCE AUX RÉUNIONS DU CONSEIL

Le conseil d'administration de Vestcor a été nommé par ses membres afin d'entrer en fonction suivant la promulgation de la *Loi*. Les membres du conseil doivent assister aux réunions du conseil.

Le tableau suivant indique le nombre de réunions tenues et la participation de chaque administrateur

nommé durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Tous les administrateurs ont suivi le programme d'orientation des administrateurs, qui aide les nouveaux membres du conseil à comprendre le mandat et les parties intéressées de Vestcor.

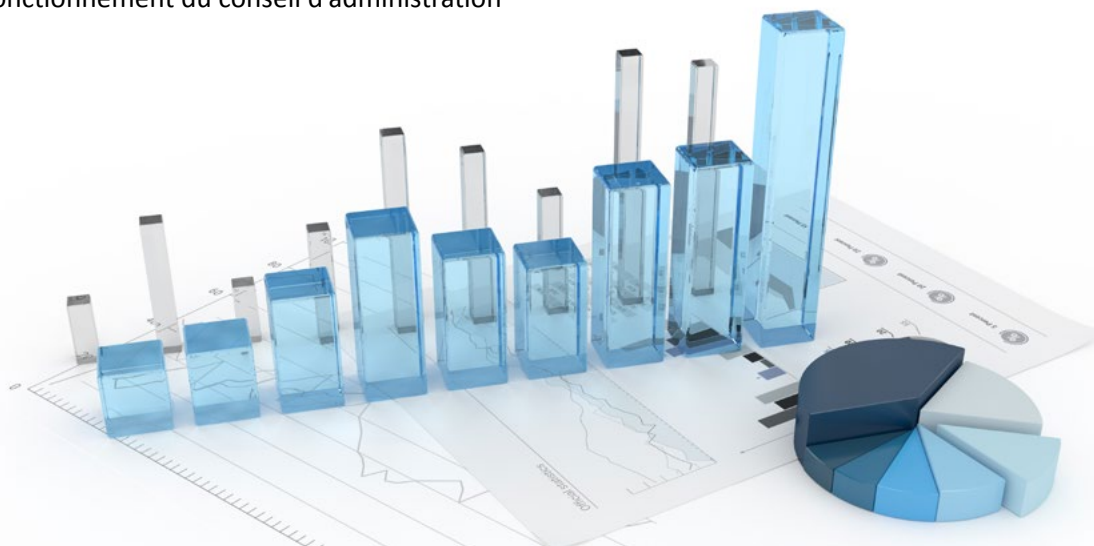
Administrateur	Membre qui nomme	Présence aux réunions
Marilyn Quinn, coprésidente siégante	RRSPNB	2/2
Marcel Larocque, coprésident	RPENB	2/2
Robert Fitzpatrick	RPENB	2/2
Mark Gaudet	RRSPNB	2/2
Leonard Lee-White	RRSPNB	2/2
Susie Proulx-Daigle	RRSPNB	2/2
Michael Springer	RPENB	2/2
Reno Thériault	RPENB	2/2

## RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La rémunération des administrateurs est fixée par les règlements administratifs de Vestcor et fait état d'une indemnité quotidienne pour la présence aux réunions et le temps de préparation. Les administrateurs qui se déplacent pour assister aux réunions reçoivent une indemnité quotidienne pour le temps de déplacement, un remboursement pour les frais d'hébergement et les autres dépenses (dans une limite raisonnable), ainsi que le kilométrage.

Le coût de fonctionnement du conseil d'administration

de Vestcor pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, y compris les indemnités quotidiennes et la formation des administrateurs, s'élevait à 10 792 \$ (9 285 \$ pour la période du 8 juillet au 31 décembre 2016), plus le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement de 1 994 \$ (603 \$ pour la période du 8 juillet au 31 décembre 2016); à cela s'ajoutent des dépenses de réunion et de traduction de 6 379 \$ (5 609 \$ pour la période du 8 juillet au 31 décembre 2016).



## DÉCISIONS DU CONSEIL

Les grandes décisions prises par le conseil de Vestcor à sa première année complète d'activité, conclue le 31 décembre 2017, comprennent les suivantes :

- Réception d'une présentation du président du conseil d'administration des sociétés opérationnelles de Vestcor, et approbation de la poursuite par le conseil de l'intégration des activités et la fusion juridique des sociétés opérationnelles le 1er janvier 2018;
- Approbation du rapport annuel de Vestcor pour la période depuis son établissement du 8 juillet au 31 décembre 2016;
- Approbation des états financiers consolidés vérifiés de Vestcor pour la période depuis son établissement du 8 juillet au 31 décembre 2016;
- Approbation du communiqué portant sur la publication du rapport annuel et des états financiers consolidés vérifiés de 2016 de Vestcor;
- Réception d'une présentation sur le plan stratégique d'entreprise pour les sociétés opérationnelles de Vestcor;
- Approbation d'une recommandation du comité de gouvernance des conseils des sociétés opérationnelles de Vestcor visant des modifications aux règlements administratifs de ces sociétés;
- Nomination de John A. Sinclair au poste de chef de la direction de la Société Vestcor.
- Approbation d'une résolution sur les autorités bancaires pour Vestcor.
- Approbation d'une politique modifiée sur la rémunération et les frais de déplacement pour les sociétés opérationnelles de Vestcor;
- Approbation d'une recommandation du conseil d'administration des sociétés opérationnelles de Vestcor portant sur la reconduction dans leurs fonctions de trois administrateurs dont le mandat se terminait en 2017;
- Après la mise sur pied d'un comité spécial de gouvernance, approbation d'une recommandation du comité portant sur l'établissement d'une politique sur les principes d'adhésion et le processus d'examen à suivre si client d'une société opérationnelle de Vestcor devait chercher à devenir membre du conseil d'administration de la Société Vestcor.
- Approbation de la nomination d'un vérificateur externe pour le Groupe Vestcor ainsi que du plan de vérification pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017;
- Approbation d'un investissement proposé en immobilier commercial, qui pourrait aussi offrir aux sociétés opérationnelles de Vestcor des locaux à bureaux convenables à l'expiration de leur bail de location actuel;
- Approbation des budgets de fonctionnement et de dépenses en capital de chacune des sociétés opérationnelles de Vestcor;
- Approbation de l'entente de fusion entre la SSRV et la SGPV, ainsi que d'une entente entre membres modifiée et reconduite, en vigueur le 1er janvier 2018;
- Approbation d'une politique modifiée sur la rémunération et les frais de déplacement de Vestcor reflétant les approbations requises pour les demandes de remboursement des dépenses de l'un ou l'autre des coprésidents.



# ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ VESTCOR

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La Société Vestcor (« Vestcor » ou la « Société ») a été constituée le 8 juillet 2016 en vertu de la *Loi sur Vestcor* de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Les états financiers non consolidés de la Société Vestcor ont été dressés par la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

La direction a dressé les états financiers non consolidés de la Société Vestcor conformément à la partie III du Manuel de CPA Canada : *Normes comptables pour les organismes sans but lucratif*. Les états financiers non consolidés sont à usage général et comprennent un état de la situation financière, un état des résultats et de l'évolution de l'actif net et un état des flux de trésorerie.

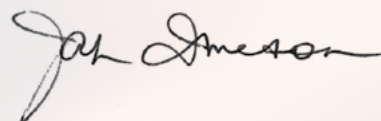
La direction est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés, y compris des montants issus des meilleurs jugements et estimations. La Société Vestcor a des systèmes de contrôle interne et des procédures à l'appui qui lui permettent de donner l'assurance raisonnable que l'information financière est exacte, que les actifs sont

protégés et que les ressources sont gérées de manière efficace.

La responsabilité ultime des états financiers non consolidés incombe au conseil d'administration. Le cabinet KPMG LLP, vérificateur externe des états financiers non consolidés, rend compte directement au comité d'administration. Il a réalisé un examen indépendant des états financiers non consolidés selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada, effectuant les tests et suivant les procédures qui lui semblaient nécessaires afin de pouvoir exprimer une opinion au conseil d'administration.



**John A. Sinclair**, Président et chef de la direction



**Jan Imeson**, CPA, CA, Chef des finances



SOCIÉTÉ  VESTCOR

ÉTATS FINANCIERS NON-CONSOLIDÉS

Le 31 décembre 2017



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Frederick Square  
700-77, rue Westmorland  
Fredericton (NB) E3B 6Z3  
Téléphone (506) 452-8000  
Télécopieur (506) 450-0072

One Factory Lane  
C.P. 827  
Moncton (NB) E1C 8N6  
Téléphone (506) 856-4400  
Télécopieur (506) 856-4499

133, rue Prince William  
C.P. 2388, rue Main  
Saint John (NB) E2L 3V6  
Téléphone (506) 634-1000  
Télécopieur (506) 633-8828

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de La Société Vestcor

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de La Société Vestcor, qui comprennent l'état de la situation financière non consolidé au 31 décembre 2017, l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net non consolidé et l'état des flux de trésorerie non consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers non consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers non consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers non consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers non consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers non consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de La Société Vestcor au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats non consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Informations comparatives*

Les états financiers non consolidés de La Société Vestcor au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos à cette date ne sont pas audités. Par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion à leur sujet.

**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

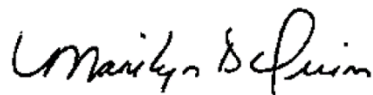
Comptables Professionnels Agréés  
Fredericton, Canada  
Le 13 juin 2018

**SOCIÉTÉ VESTCOR**  
**État de la situation financière non-consolidé**

	<b>31 décembre 2017</b>	<b>31 décembre 2016 (non vérifié)</b>
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie	3 007 \$	— \$
Débiteurs (note 6)	5 056	42 640
Total de l'actif à court terme	8 063	42 640
Investissements dans les filiales (note 3)	2 000	2 000
Immobilisations (note 4)	165 117	188 160
	175 180 \$	232 800 \$
<b>PASSIF ET ACTIF NET</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	10 063 \$	44 640 \$
Total du passif à court terme	10 063	44 640
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 5)	165 117	188 160
Total du passif	175 180	232 800
Actif net non affecté	—	—
	175 180 \$	232 800 \$

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers*

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Marilyn Quinn  
Coprésidente de séance du conseil



Marcel Larocque  
Coprésident du conseil



**SOCIÉTÉ VESTCOR****État des résultats et de l'évolution de l'actif net non-consolidé**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>	<b>Depuis la création le 8 juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2016 <i>(non vérifié)</i></b>
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations des Membres <i>(note 6)</i>	22 665 \$	168 552 \$
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	51 036	—
<b>Total des produits</b>	<b>73 701</b>	<b>168 552</b>
<b>CHARGES</b>		
Rémunération du conseil	10 792	9 285
Déplacement du conseil	1 994	603
Traduction	3 587	5 036
Dépenses d'affaires	2 792	572
Services professionnels	3 500	153 056
Amortissement des immobilisations	51 036	—
<b>Total des charges</b>	<b>73 701</b>	<b>168 552</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Actif net non affecté, à l'ouverture de la période</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>ACTIF NET NON AFFECTÉ, à la clôture de la période</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers*

**SOCIÉTÉ VESTCOR**  
**État des flux de trésorerie non-consolidé**

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Depuis la création le 8 juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2016 <i>(non vérifié)</i>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	— \$	— \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	51 036	—
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(51 036)	—
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	37 584	(42 640)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(34 577)	44 640
<b>Flux net de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>	<b>3 007</b>	<b>2 000</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de la Société de services de retraite Vestcor	—	(1 000)
Acquisition de la Société de gestion des placements Vestcor	—	(1 000)
Acquisitions d'immobilisations	(27 993)	(188 160)
Apports reportés afférents aux immobilisations	27 993	188 160
<b>Flux net de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>—</b>	<b>(2 000)</b>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE AU COURS DE LA PÉRIODE</b>		
	3 007	—
Trésorerie au début de la période	—	—
<b>TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>3 007 \$</b>	<b>— \$</b>

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers*

## **1. Nature des activités**

La Société Vestcor (« Vestcor ») a été constituée en vertu de la *Loi sur Vestcor* qui a été promulguée le 8 juillet 2016. Le mandat de Vestcor est de fournir, par l'entremise d'une ou de plusieurs sociétés filiales, des services d'administration des régimes de retraite et d'avantages sociaux, de gestion de placements et de conseils ainsi que des services connexes pour les caisses de retraite et fonds en fiducie, fonds de dotation et autres fonds semblables du secteur public.

Vestcor est une organisation à but non lucratif sans capital-actions dont les membres sont le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB) et le Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB).

Vestcor recouvre la totalité de ses charges de fonctionnement et de ses dépenses en immobilisations selon la méthode du recouvrement des coûts. Vestcor est exonérée d'impôts sur le bénéfice en vertu du paragraphe 149(1)l) de la *Loi sur l'impôt sur le revenu* (Canada).

## **2. Principales méthodes comptables**

### *a) Mode de présentation*

Ces états financiers non consolidés ont été établis conformément à la Partie III du Manuel des comptables professionnels agréés (CPA) : *Normes comptables pour les organismes sans but lucratif*. Les principales méthodes comptables utilisées dans le cadre de l'établissement de ces états financiers sont les suivantes :

### *b) Constatation des produits*

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au moment qu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Vestcor comptabilise les apports selon la méthode du report. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis par des imputations aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux correspondants à ceux qui sont utilisés pour l'amortissement des immobilisations en question.

### *c) Immobilisations*

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la prestation de services, sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode linéaire, aux taux suivants :

Matériel informatique	- 3 ans
Mobilier et matériel	- 12,5 ans

### *d) Instruments financiers*

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Tous les instruments financiers sont évalués par la suite au coût ou au coût amorti, sauf si la direction décide de comptabiliser de tels instruments financiers à leur juste valeur. Vestcor n'a pas choisi de comptabiliser de tels instruments financiers à leur juste valeur.



**2. Principales méthodes comptables (suite)**

*d) Instruments financiers (suite)*

En la présence d'indicateurs de perte de valeur, les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation annuel à la fin de l'exercice financier. Vestcor détermine alors s'il existe une détérioration importante du montant ou de l'échéancier des flux de trésorerie futurs par rapport aux actifs financiers. Si c'est le cas, la valeur comptable de l'actif financier est réduite à la plus élevée de ces valeurs : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le montant pouvant être obtenu de la réalisation de l'actif financier ou le montant pouvant être obtenu de la réalisation d'une sûreté accessoire. En cas d'événement ou de circonstances entraînant un changement de situation, une perte de valeur sera reprise à concurrence de l'amélioration, sans dépasser la valeur comptable initiale.

*e) Utilisation d'estimations*

Pour préparer les états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants constatés des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, de même que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice. Ces estimations et hypothèses portent principalement sur la valeur recouvrable nette des débiteurs, la durée de vie estimative et le choix des taux d'amortissement des immobilisations (*note 4*) et des apports reportés (*note 5*).

**3. Investissements dans les filiales**

(a) Société de services de retraite Vestcor

Le 1<sup>er</sup> octobre 2016, Vestcor a acheté toutes les actions ordinaires de la Société de services de retraite Vestcor (SSRV). La SSRV est l'ancienne Division des pensions et des avantages sociaux des employés du ministère des Ressources humaines du Nouveau-Brunswick. Elle dispense des services d'administration des régimes et des prestations de retraite à des organismes du secteur public selon le principe du recouvrement des coûts.

**Société de services de retraite Vestcor**  
**État de la situation financière**

	<b>31 décembre 2017</b>		<b>31 décembre 2016</b>	
			<i>(non vérifié)</i>	
Total de l'actif	1 773 000	\$	2 344 000	\$
Total du passif	1 772 000		2 343 000	
Actif net non affecté	1 000	\$	1 000	\$

**SOCIÉTÉ VESTCOR**  
**Notes afférentes aux états financiers non consolidés**  
 Exercice clos le 31 décembre 2017

**3. Investissements dans les filiales (suite)**

(a) Société de services de retraite Vestcor (suite)

**État des résultats**

	<b>31 décembre 2017</b>		<b>1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2016</b>	
			<i>(non vérifié)</i>	
Total des produits	8 838 000	\$	2 177 000	\$
Total des charges	8 838 000		2 177 000	
Excédent des produits sur les charges	—	\$	—	\$

**État des flux de trésorerie**

	<b>31 décembre 2017</b>		<b>1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2016</b>	
			<i>(non vérifié)</i>	
Flux net de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	(210 000)	\$	613 000	\$
Flux net de trésorerie provenant des activités d'investissement et de financement	—		—	
Augmentation de la trésorerie	(210 000)	\$	613 000	\$

(b) Société de gestion des placements Vestcor

Le 1<sup>er</sup> octobre 2016, Vestcor a aussi acheté toutes les actions ordinaires de la Société de gestion des placements (SGPV). La SGPV, auparavant connu sous le nom de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, était une corporation de la couronne jusqu'à ce qu'elle poursuive ses activités en tant qu'entité privée à but non lucratif le 1<sup>er</sup> octobre 2016. Elle dispense des services de gestion des placements et de conseils à des organismes du secteur public selon le principe du recouvrement des coûts.

**Société de gestion des placements Vestcor**  
**État de la situation financière**

	<b>31 décembre 2017</b>		<b>31 décembre 2016</b>	
			<i>(non vérifié)</i>	
Total de l'actif	6 940 000	\$	6 614 000	\$
Total du passif	6 939 000		6 613 000	
Actif net non affecté	1 000	\$	1 000	\$

**SOCIÉTÉ VESTCOR**  
**Notes afférentes aux états financiers non consolidés**  
 Exercice clos le 31 décembre 2017

**3. Investissements dans les filiales (suite)**

(b) Société de gestion des placements Vestcor (suite)

**État des résultats**

	<b>31 décembre 2017</b>		<b>1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2016</b>	
				<i>(non vérifié)</i>
Total des produits	18 509 000	\$	5 451 000	\$
Total des charges	18 509 000		5 451 000	
Excédent des produits sur les charges	—	\$	—	\$

**État des flux de trésorerie**

	<b>31 décembre 2017</b>		<b>1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2016</b>	
				<i>(non vérifié)</i>
Flux net de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	215 000	\$	49 000	\$
Flux net de trésorerie provenant des activités d'investissement et de financement	(26 000)		(3 000)	
Augmentation de la trésorerie	189 000	\$	46 000	\$

Le 6 décembre 2016, la SGPV a acquis l'unique action en circulation de Vestcor Investments General Partner, Inc. pour 1 000 \$. En date du 31 décembre 2017, Vestcor Investments General Partner, Inc. est le commandité dans trois sociétés en commandite dans lesquelles le RRSPNB et le RPENB détiennent une participation : la Société en commandite de valeurs immobilières privées de Placements Vestcor, la Société en commandite d'investissement en infrastructures de Placements Vestcor et la Société en commandite de sociétés d'action fermées de Placements Vestcor.

**4. Immobilisations**

	<b>31 décembre 2017</b>		<b>31 décembre 2016</b>	
				<i>(non vérifié)</i>
<b>Coût</b>				
Solde à l'ouverture	188 160	\$	—	\$
Achats	27 993		188 160	
Solde à la clôture	216 153		188 160	
<b>Amortissement cumulé</b>				
Solde à l'ouverture	—		—	
Charge d'amortissement	51 036		—	
Solde à la clôture	51 036		—	
<b>Valeur comptable nette</b>	165 117	\$	188 160	\$



**SOCIÉTÉ VESTCOR**  
**Notes afférentes aux états financiers non consolidés**  
Exercice clos le 31 décembre 2017

**5. Apports reportés afférents aux immobilisations**

Le solde des apports reportés non amortis comprend ce qui suit :

	<b>31 décembre 2017</b>		<b>Depuis la création le 8 juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2016 (non vérifié)</b>
Solde au début de l'exercice	188 160	\$	— \$
Apports nets additionnels reçus	27 993		188 160
Moins les montants amortis au revenu	(51 036)		—
Solde à la fin de l'exercice	165 117	\$	188 160 \$

**6. Opérations et soldes entre apparentés**

Vestcor est une organisation appartenant à parts égales au RRSPNB et au RPENB.

Vestcor assume des frais découlant du fonctionnement de son conseil d'administration et de l'investissement dans ses structures opérationnelles. Ces frais sont recouvrables auprès des membres, le RRSPNB et le RPENB. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la part de chaque membre des coûts s'élevait à 11 333 \$ (84 276 \$ *(non vérifié)*) pour la période depuis la création du 8 juillet 2016 au 31 décembre 2016) qui est inclus à titre de cotisation des membres dans l'état des résultats et des flux de trésorerie. De plus, chaque membre contribue à parts égales à couvrir les dépenses liées à l'achat d'immobilisations. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, chaque membre a contribué 13 997 \$ (94 080 \$ *(non vérifié)*) pour la période depuis la création du 8 juillet 2016 au 31 décembre 2016) pour ces achats compris dans les apports reportés afférents aux immobilisations à l'état de la situation financière non consolidé. Au 31 décembre 2017, 1 528 \$ (21 320 \$ - 2016 *(non vérifié)*) et 3 528 \$ (21 320 \$ - 2016 *(non vérifié)*) ont été enregistrés respectivement au nom du RRSPNB et du RPENB dans les comptes débiteurs pour de tels coûts.

Vestcor est économiquement dépendante du revenu provenant de ses membres conformément au modèle opérationnel de recouvrement des coûts qui régit son fonctionnement.

**7. Indemnisations**

Vestcor fournit des indemnisations aux membres de sa direction et à ses administrateurs suivant certains règlements de la société.

Vestcor peut être tenue de dédommager ces personnes dans l'éventualité d'une réclamation portée contre elles. Le caractère incertain de ces indemnisations empêche Vestcor d'évaluer raisonnablement le montant maximum des paiements potentiels qu'elle serait tenue de faire. À ce jour, Vestcor n'a reçu aucune réclamation et n'a effectué aucun paiement d'indemnisation.

**8. Risques financiers**

Vestcor est exposée au risque de crédit. Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. L'exposition de Vestcor au risque de crédit se limite à la valeur comptable de ses débiteurs et autres débiteurs, dont les montants ont tous été recouverts subséquentement à la date des états financiers.